



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire -10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 10 novembre 2025 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) : Patrick Bernier, maire
Sylvain Côté, conseiller no. 1
Raymond Côté, conseiller no. 4
Jonathan Morin, conseiller no. 5
Johanne Maurice, conseillère no. 6
Madame Karine Chamberland, conseillère no. 3
Monsieur Guy St-Laurent, conseiller no. 2

La directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Céline Corbeil, est également présente.

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Patrick Bernier ne votera pas sur les décisions tel que lue lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Attribution des rôles et mandats aux membres du conseil municipal
7. Maire suppléant et remplacement à la MRC du Val-Saint-François
8. Nomination des membres du Comité de démolition
9. Rapports des différents comités et dossiers
10. Services juridiques mandat 2026
11. Horaire de travail hivernal, entente
12. Offre d'achat des lots 3678704 et 3678705
13. Nomination du responsable de l'accès à l'information et substitut
14. Résolution d'appui concernant les demandes d'accès à l'information

RÈGLEMENTS

15. Adoption du règlement no. 2025-04

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

16. Décompte progressif no 1 pour les travaux du rang 14 dans le cadre des travaux de la TECQ 2024-2029
17. Sel de déglaçage
18. Contrat déneigement chemin Laplante et Réservoir Goshen

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. Résolution autorisant la signature de l'entente entrepreneur pour chemin privé
20. Entente urbanisme 2026

LOISIRS ET CULTURE

- 21.** Défilé de Noël Windsor contribution financière
- 22.** Campagne de financement Maison de la Famille
- AUTRES**
- 23.** Correspondance
- 24.** Deuxième période de questions du public
- 25.** Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Patrick Bernier constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2025-11-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

2025-11-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et du procès verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Nombre de personnes du public présentes: 3 personnes étaient présentes

Sujets traités: Remerciements et félicitations au nouveau conseil municipal.

2025-11-03 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**10-nov-25****Liste des paiements émis****(du 2025-10-02 au 2025-11-11)**

Poste Banque: 54-100-00-001

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500679 (I)		2025-10-02	1376	Johnny Resto	57,54 \$
202500680 (A)		2025-10-08	334	BUREAU EN GROS	138,13 \$
202500681 (I)		2025-10-14	1630	Franklin Empire	800,81 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001					996,48 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500594 (I)		2025-10-10	1360	ADN COMMUNICATION	53,75 \$
202500595 (I)		2025-10-10	4	BELL MOBILITÉ	92,03 \$
202500596 (I)		2025-10-10	10	CHEVALIERS DE COLOMB	500,00 \$
202500597 (I)		2025-10-10	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-	125,00 \$
202500598 (I)		2025-10-10	1355	EUROFINS ENVIRONEX	201,21 \$
202500599 (I)		2025-10-10	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202500600 (I)		2025-10-10	28	hydro	77,42 \$
202500601 (I)		2025-10-10	28	hydro	315,44 \$
202500602 (I)		2025-10-10	34	JOURNAL ACTUALITÉS -	286,29 \$
202500603 (I)		2025-10-10	322	CLUB OPTIMISTE DE	200,00 \$
202500604 (I)		2025-10-10	1000	VALORIS	2 111,76 \$
202500607 (I)		2025-10-14	1355	EUROFINS ENVIRONEX	599,31 \$
202500608 (I)		2025-10-15	1622	NUMÉRIQUE.ca	4 656,50 \$
202500609 (I)		2025-10-15	1612	Ascenseurs Sherbrooke	8 446,75 \$
202500610 (I)		2025-10-15	1037	ENTREPRISE LTCA INC.	183,96 \$
202500611 (I)	8423	2025-10-15	638	Fonds d'information sur le	36,00 \$
202500612 (I)		2025-10-15	14	VIVACO groupe coopératif	90,12 \$
202500617 (I)		2025-10-29	143	BELL CANADA	110,38 \$
202500618 (I)		2025-10-29	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	817,54 \$
202500619 (I)		2025-10-29	1168	COGECO Connexion Inc.	83,88 \$
202500620 (I)		2025-10-29	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	152,39 \$
202500621 (I)		2025-10-29	1491	Régie inter. sanitaire des	4 681,10 \$
202500622 (I)		2025-10-29	1000	VALORIS	2 249,10 \$
202500631 (I)		2025-11-06	1629	THERESE PROULX	7,67 \$
202500632 (I)		2025-11-06	225	DIANE ST-PIERRE	45,43 \$
202500633 (I)		2025-11-06	1627	JOSÉE ST-LAURENT	56,05 \$
202500634 (I)		2025-11-06	1072	PHILIPPE LAPLANTE	79,65 \$
202500635 (I)		2025-11-07	143	BELL CANADA	110,38 \$
202500636 (I)		2025-11-07	28	hydro	325,68 \$
202500637 (I)		2025-11-07	28	hydro	25,25 \$
202500638 (A)		2025-11-07	475	ACIER DAVID SIMMONDS	193,56 \$
202500639 (I)	8424	2025-11-07	1086	ANDRÉ MAURICE	2 806,25 \$
202500640 (I)		2025-11-07	1605	Technologies Bionest inc.	1 039,53 \$
202500641 (A)		2025-11-07	1109	Buopro Citation inc.	292,17 \$
202500642 (A)		2025-11-07	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	748,85 \$
202500643 (A)		2025-11-07	1384	Cartoucherie, La	362,15 \$
202500644 (A)		2025-11-07	938	CENTRE DU TAPIS	3 490,53 \$
202500645 (I)		2025-11-07	1168	COGECO Connexion Inc.	86,57 \$
202500646 (A)		2025-11-07	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$
202500647 (A)		2025-11-07	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$

202500648 (A)		2025-11-07	1606 Dan Coutu	247,80 \$
202500649 (A)		2025-11-07	1255 Expert Services Électriques	2 651,54 \$
202500650 (A)		2025-11-07	1037 ENTREPRISE LTCA INC.	216,82 \$
202500651 (A)		2025-11-07	1355 EUROFINS ENVIRONEX	115,26 \$
202500652 (A)		2025-11-07	61 FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	1 113,14 \$
202500653 (A)		2025-11-07	1623 Ferme Lieutenant enr.	5 317,59 \$
202500654 (I)	8425	2025-11-07	638 Fonds d'information sur le	18,00 \$
202500655 (A)		2025-11-07	94 GABRIEL COUTURE ET FILS	2 269,18 \$
202500656 (A)		2025-11-07	1367 GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202500657 (A)		2025-11-07	706 GROUPE CCL	2 986,02 \$
202500658 (A)		2025-11-07	1486 Groupe Lieutenant Inc.	115,76 \$
202500659 (A)		2025-11-07	1393 HUGUES LAFOND	252,95 \$
202500660 (A)		2025-11-07	977 IN-FO.CA	1 701,16 \$
202500661 (I)	8426	2025-11-07	1608 Isolation St-Pierre	574,88 \$
202500662 (A)		2025-11-07	34 JOURNAL ACTUALITÉS -	1 353,26 \$
202500663 (A)		2025-11-07	1598 LCL Environnement du	13 506,12 \$
202500664 (A)		2025-11-07	35 LOCATION WINDSOR INC.	300,83 \$
202500665 (A)		2025-11-07	256 MÉCANIQUE G.S.B. INC	54,48 \$
202500666 (A)		2025-11-07	1034 LES ENTREPRISES PHILIPPE	6 450,10 \$
202500667 (A)		2025-11-07	1036 MULTI-CLÉS ENR.	297,68 \$
202500668 (A)		2025-11-07	1579 P/A G.G.M. (Windsor) 6425	85,07 \$
202500669 (A)		2025-11-07	1626 Patrick Bernier	105,00 \$
202500670 (A)		2025-11-07	1574 Peinture en Poudre Top	7 450,39 \$
202500671 (A)		2025-11-07	1407 PERMAFIB	8 203,13 \$
202500672 (A)		2025-11-07	1395 Sidevic	1 064,91 \$
202500673 (A)		2025-11-07	409 SUPERIOR SANY SOLUTIONS	114,22 \$
202500674 (A)		2025-11-07	876 SINTO INC.	318,14 \$
202500675 (A)		2025-11-07	14 VIVACO groupe coopératif	873,82 \$
202500676 (A)		2025-11-07	62 VILLE DE WINDSOR	2 117,39 \$
202500677 (A)		2025-11-07	1084 WSP CANADA INC.	5 099,14 \$
202500678 (A)		2025-11-07	784 LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	154,30 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 101 353,21 \$

Total des paies émises (du 2025-10-02 au 2025-11-11)

Dépôt direct:	32 917,87 \$
Chèque:	867,62 \$
Total:	33 785,49 \$

dépôt

6. ATTRIBUTION DES RÔLES ET MANDATS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire Patrick Bernier procède à la nomination des membres du conseil municipal aux comité ou délégations suivantes:

Sylvain Côté: Comité consultatif d'urbanisme, comité de démolition et comité de voirie et infrastructures

Guy St-Laurent: comité de voirie et infrastructures

Karine Chamberland: comité administration, substitut au comité de démolition

Raymond Côté: comité consultatif d'urbanisme, comité de démolition et comité administration

Jonathan Morin: délégué pour le conseil d'administration de la Régie Incendie et comité loisirs

Johanne Maurice, comité loisirs

Patrick Bernier poursuit son rôle de délégué du conseil pour Trans-Appel. Il siège d'office sur tous les comités et est délégué pour le conseil d'administration de la Régie Incendie.

2025-11-04

7. MAIRE SUPPLÉANT ET REMPLACEMENT À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire pour les affaires courantes de la municipalité et la tenue des rencontres du conseil;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un suppléant en cas d'absence du maire pour la MRC du Val Saint-François

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les nominations suivantes:

Au poste de maire suppléant pour les mois de novembre 2025 à décembre 2026:

novembre et décembre 2025: Sylain Côté
janvier et février 2026: Guy St-Laurent
mars et avril 2026: Karine Chamberland
mai et juin 2026: Raymond Côté
juillet et août 2026: Jonathan Morin
septembre et octobre 2026: Johanne Maurice
novembre et décembre 2026: Sylvain Côté

À titre de suppléant en cas d'absence du maire pour la MRC du Val-Saint-François: Guy St-Laurent

2025-11-05

8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a constitué le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no2023-02.

CONSIDÉRANT que ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer les membres du comité annuellement parmi les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat est renouvelable;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Patrick Bernier
Sylvain Côté
Raymond Côté

Karine Chamberland est également nommée à titre de membre substitut.

Le président et le président substitut seront nommés par le comité lors de la première rencontre du comité.

DE désigner l'inspecteur en bâtiment et environnement comme étant le fonctionnaire étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no. 2023-02 et de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

9. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- mairie:** le maire Patrick Bernier mentionne que les travaux dans le rang 14 ne sont pas encore complétés, les équipes de l'entrepreneur ont travaillé samedi pour avancer la pose de la 2e couche d'asphalte. La prochaine journée où la température est favorable, les travaux d'asphalte seront complétés.
- a) Travaux publics et hygiène du milieu:** pas de sujet
- c) Régie incendie:** il y aura une rencontre de travail et une assemblée extraordinaire pour adopter le budget
- d) Loisirs, culture, familles et aînés:** la conseillère Johanne Maurice mentionne que la municipalité participera à la parade de Noël de la ville de Windsor
- e) Trans-Appel:** pas de sujet
- g) Urbanisme:** un CCU est prévu pour la semaine prochaine. Les membres seront contactés.

2025-11-06 10. SERVICES JURIDIQUES MANDAT 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjointre les services professionnels juridique pour ses questions légales et pour la représenter pour tout dossier de nature juridiques et légales;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Cain Lamarre

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat de services professionnels juridiques à Cain Lamarre pour l'année 2026.

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. »

DE mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

2025-11-07 11. HORAIRE DE TRAVAIL HIVERNAL, ENTENTE

Considérant que la municipalité a tenu un projet pilote de 2025 concernant l'horaire pour la période hivernale pour les employés de voirie ;

Considérant que la municipalité a conclu une entente relativement à l'horaire pour la période hivernale avec ses employés de voirie;

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et adopté à l'unanimité des membres présents

D'adopter l'annexe à la politique de gestion des ressources humaines relativement à l'entente pour l'horaire hivernal des employés de voirie.

2025-11-08 12. OFFRE D'ACHAT DES LOTS 3678704 ET 3678705

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande pour valider l'intérêt de la municipalité à vendre les lots 3678704 et 3678705 au propriétaire voisin des lots;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité est disposée à vendre les lots au montant de 5\$/pi2.

Qu'aucun document ne sera fourni à l'acheteur.

2025-11-09

13. NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUBSTITUT

Considérant que le maire qui a la plus haute autorité de l'organisme peut déléguer la fonction de responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Céline Corbeil à titre de responsable de l'accès à l'information.

De nommer la greffière-trésorière adjointe Josiane Perron à titre de responsable par intérim de l'accès à l'information.

2025-11-10

14. RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QUE les articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

ATTENDU QUE ce délai peut être prolongé de dix jours par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

ATTENDU QU'un délai total de trente jours calendrier n'est plus possible sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

ATTENDU QUE cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités du Québec, dont la Municipalité de Val-Joli, ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'appuyer la résolution 332-0825 de la MRC Brome-Missisquoi appuyant la ville de Farham;

DE demander au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès et de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales;

QUE la présente résolution soit transmise au député provincial André Bachand, à l'Union des municipalités et à la Fédération des municipalités du Québec; à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités locales de notre territoire et à la ville de Farnham;

QUE la présente résolution soit également transmise à monsieur Jean-François Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels.

RÈGLEMENTS

2025-11-11

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2025-04

Considérant que la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Considérant que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soit adopté le règlement numéro 2025-04, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le n° 2025-04, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2025-11-12 16. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 POUR LES TRAVAUX DU RANG 14 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2024-2029

Considérant que la municipalité de Val-Joli réalise des travaux de réfection et pavage dans le 14e rang;

Considérant que l'entrepreneur a déposé le décompte progressif no 1 pour les travaux réalisés en septembre 2025;

Considérant la recommandation de paiement émise par Marc-Olivier Jutras, ingénieur responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer le montant du décompte progressif no 1 au montant de 254 457.43\$ incluant les taxes à l'entrepreneur Groupe Colas Québec inc.

2025-11-13 17. SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit faire l'achat de sel de déglaçage pour l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs;

Considérant que 2 fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Compagnie	prix/tonne livrée	total avant taxes	total avec taxes
Selto distribution	95.50\$	7 640.000\$	8 784.09\$
Sel Warwick	98.99\$	7 919.20\$	9 105.10\$

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat auprès de Selto distribution de 80 tonnes (estimé) de sel de déglaçage au coût de 95.50\$ la tonne métrique livrée pour un montant estimé de 8 784.09\$ taxes incluses.

2025-11-14 18. CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN LAPLANTE ET RÉSERVOIR GOSHEN

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents

DE renouveler le contrat de Les Entreprises JF Marcotte pour le déneigement 2025-2026 du chemin Laplante pour un montant de 1213.17\$ taxes incluses et du réservoir d'eau sur Goshen au montant de 805.03.\$ taxes incluses.

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-11-15

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTREPRENEUR POUR CHEMIN PRIVÉ

Considérant le projet d'ouverture de rue privée déposée par les propriétaires du lot 6048498;

Considérant que pour délivrer le permis de construction de rue, la municipalité de Val-Joli et les propriétaires du lot doivent avoir conclu une entente entrepreneur définissant les exigences pour la construction d'une rue;

Considérant que les propriétaires sont au fait que la municipalité ne pourra accepter une rue dont le pavage n'est pas réalisé;

Considérant que la rue devra toutefois être construite selon les exigences des règlements municipaux et les exigences de l'entente entrepreneur;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature de l'entente entrepreneur avec les propriétaires du lot 6048498;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente entrepreneur.

2025-11-16

20. ENTENTE URBANISME 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 69 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 49 \$/heure

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Val-Joli adhère pour l'année 2026 à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Val-Joli réserve un montant de 2 422\$ pour l'année 2026 selon la répartition suivante : 28 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

LOISIRS ET CULTURE

2025-11-17

21. DÉFILÉ DE NOËL WINDSOR CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli est partenaire du Défilé de Noël de la ville de Windsor;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser une contribution de 2600\$ représentant 20% du budget pour l'activité du Défilé de Noël illuminé de la ville de Windsor.

2025-11-18

22. CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille Les Arbrisseaux tient sa campagne de financement « Illumine nos familles »

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE verser un don de 500\$ pour la campagne de financement de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux par l'achat et l'illumination d'un sapin de Noël moyen.

AUTRES

23. CORRESPONDANCE

- lettre du député provincial André Bachand pour l'octroi d'une subvention de 2000\$ pour dans le cadre du Soutien à l'action bénévole.

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sujets traités: une question a été posée pour savoir de quelle manière la municipalité va s'assurer que les travaux réalisés pour la rue privée sont conformes à la réglementation municipale et quelles seraient les conséquences si les travaux ne sont pas conformes? Il a été précisé que les travaux devront être exécutés conformément au plan déposé, qu'une surveillance de chantier est exigée et qu'aucun permis de construction ne sera émis tant que la rue n'est pas conforme à l'entente entrepreneur.

2025-11-19

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jonathan Morin que la présente séance soit levée à 20 h 56. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Patrick Bernier,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Patrick Bernier, maire